

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

1 / 11

Nom du produit :

Intensif

Code du produit :

1881 (1 l), 1882 (0,25 l), 1852 (5 l)

---

## **SECTION 1: Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise**

### **1.1 Identificateur de produit**

Nom du produit : Intensif

### **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisations identifiées: SU22 Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)  
SU21 Utilisations par des consommateurs: Ménages privés / public général / consommateurs  
SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels

### **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Producteur / fournisseur : Patina-Fala France Sarl  
Rue : 5, rue de Zimmersheim  
Code pays/Code postal/Commune : F – 68400 Riedisheim  
Téléphone : 00800 99 22 86 30  
Téléfax : 00800 99 22 86 32  
E-Mail : info@patina-fala.fr  
Service chargé des renseignements : Département « F&E » et sécurité du produit  
Contact, E-Mail : Patina-Fala, info@patina-fala.fr

### **1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Renseignement en cas d'urgence : Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris -Hôpital Fernand Widai, 200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10, Tél. : 01 40 05 48 48

---

## **SECTION 2: Identification des dangers**

### **2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Flam. Liq. 3, H226

Asp. Tox. 1, H304

Aquatic Chron. 2, H411

**Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE**

Xn, nocif

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

2 / 11

Nom du produit :

Intensif

Code du produit :

1881 (1 l), 1882 (0,25 l), 1852 (5 l)

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Picto-gramme(s) de danger:



GHS02



GHS08



GHS09

Mention(s) d'avertissement:

**danger**

### Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage:

Contient: hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics.

### Mentions de danger :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### Conseils de prudence :

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient en conséquence des réglementations locales.

### Informations supplémentaires sur les dangers (EU):

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3 Autres dangers

Lorsqu'il est chauffé au-dessus du point d'éclair d'un mélange de vapeur et d'air inflammables possibles..

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

3 / 11

Nom du produit :

Intensif

Code du produit :

1881 (1 l), 1882 (0,25 l), 1852 (5 l)

## SECTION 3 : Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Caractérisation chimique du mélange : Mélange de solvants

Description	% poids	Identification	Classification - 67/548 EG
			- 1272/2008 (CLP)
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	>50	CAS 90622-57-4 EINECS 923-037-2 Reg.-Nr. 01-2119471991-29	Xn , R10, R51/53, R65, R66 Flam. Liq. 3, H226 Asp Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Résine de acryl dans Naphtha (pétrole), traitée à l'hydrogène lourd	25-50	-	Xn , R10, R66, R67 Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Hydrocarbures aliphatiques	15-30	-	Xn , R65, R66 -

Vous trouverez les énoncés complets, qui ici sont appelés phrases R et phrases H, dans le point 16.

**Composition (648/2004; DetVO):**

>30% hydrocarbures aliphatiques

**Autres composants :**

Résine de acryl

**Autres informations :**

-

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Eloigner immédiatement les vêtements contaminés par le produit

Après inhalation :

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme. Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Après contact avec la peau :

Laver à l'eau et au savon. Si les irritations persistent, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion :

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

4 / 11

Nom du produit :

Intensif

Code du produit :

1881 (1 l), 1882 (0,25 l), 1852 (5 l)

---

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Mesures générales :

Solvant est inflammable

Moyens d'extinction :

Mousse, Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :

Eau / eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie: Monoxyde de carbone (CO), dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces, d'autres produits toxiques n'est pas à exclure; des matériaux toxique contenant du fluor.

### 5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire. Porter un équipement de protection

---

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**

Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau. Veiller à une bonne ventilation. Porter un équipement de protection individuelle. Tenir éloignées les sources d'incendie.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselgur, liant universel, sciure).

**6.4 Référence à d'autres sections:**

Personnels, consulter le chapitre 8  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

---

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

N'employer que dans des secteurs bien aérés Eviter le dégagement d'aérosols. Ne pas laisser le produit dans les yeux ou sur la peau. Porter un équipement de protection individuelle. Tenir éloignées les sources d'incendie.

**7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités**

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif Tenir à l'abri de sources d'inflammation - ne pas fumer. Prendre des mesures contre une charge électrostatique.

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :

Stocker dans l'emballage d'origine. Stocker à un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun:

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation

**Date d'impression :**  
16/02/2016  
**Nom du produit :**  
**Code du produit :**

**Révision :**  
Version 1.0, 16.02.2016  
**Intensif**  
 1881 (1 l), 1882 (0,25 l), 1852 (5 l)

**Page :**  
5 / 11

Autres indications sur les conditions de stockage :

Tenir les emballages hermétiquement fermés  
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Produit à utiliser de manière appropriée.

**SECTION 8 : Contrôles de l'exposition / protection individuelle**

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :  
 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Voir point 7.

**8.1 Paramètres de contrôle**

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :

Description, substance	CAS	Pays	Valeur limite 8 h		Valeur limite – Court terme	
			ppm	mg/m <sup>3</sup>	ppm	mg/m <sup>3</sup>
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	90622-57-4	Deutschland	-		-	600

Remarque :  
  
 Date, référence

Limite d'exposition en milieu de travail calculée pour la mélange d'hydrocarbures (Anti-tache) : **600 mg/m<sup>3</sup>** Méthode-RCP (TRGS 900, 2.9):  
 Kurzzeitwert (Spitzenbegrenzung): Überschreitungsfaktor 2 (II)  
 16.02.2016, TRGS900, fiche de données des sécurité

Indications complémentaires: servent de base les nomenclatures valides à la fabrication.

**8.2 Contrôles de l'exposition**

Mesures générales de protection et d'hygiène :

Les personnes en contact régulier avec des produits chimiques (produits de nettoyage) doivent respecter les mesures de sécurité. Tenir éloigné des boissons et denrées alimentaires. Bien se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols

Protection respiratoire :

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de formation de poussière, d'aerosols et pendant les fumigations/pulvérisations, porter un appareil respiratoire approprié. Filtre recommandé pour une utilisation momentanée: Filtre combiné A-P2.

Protection des mains :

Portez des gants résistant aux solvants. Choix du matériau des gants à la norme EN374.

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

6 / 11

Nom du produit :

Intensif

Code du produit :

1881 (1 l), 1882 (0,25 l), 1852 (5 l)

---

	Faites attention aux indications du fabricant concernant la perméabilité et la longévité, ainsi que les conditions particulières sur le lieu de travail (charges mécaniques, durée du contact).
Matériau des gants	Des gants en caoutchouc nitrile (NBR), épaisseur totale recommandée min. 0,33 mm. Des gants en caoutchouc fluoré (Viton)
Temps de pénétration du matériau des gants	Le temps de pénétration dépend de l'épaisseur du matériau du gant. Les détails de ce qui est demandé par le fabricant de gants de protection. Remplacer les gants à l'heure. Exemple: 60-120 min. à 0,33 mm L'épaisseur totale du caoutchouc nitrile (NBR).
Protection des yeux :	Lunettes de protection.
Protection du corps :	Vêtements spéciaux de protection.

---

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

Aspect :

Liquide

Couleur :

Incolore

Odeur :

Genre benzène

pH :

Non applicable.

point de fusion/point de congélation :

Non déterminée.

point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

140-200°C

Point d'éclair (c.c., DIN3679):

36,5°C (c. c.)

taux d'évaporation:

Non déterminée.

inflammabilité:

>200°C

limites supérieures/inférieures

Le produit n'est pas explosif;

d'inflammabilité ou limites d'explosivité; :

toutefois, des mélanges explosifs

vapeur-air peuvent se former.

Inférieure 0,6 Vol% (solvant)

Supérieure 7,0 Vol% (solvant)

pression de vapeur

Non déterminée.

densité de vapeur:

Non déterminée.

densité relative

0,773 g/cm<sup>3</sup> (20°C)

solubilité(s)

Insoluble

coefficient de partage: n-octanol/eau:

Non déterminé.

température d'auto-inflammabilité:

Non déterminé.

température de décomposition:

Non déterminé.

viscosité;

Non déterminé.

propriétés explosives

Non applicable.

propriétés comburantes.

Non applicable.

### 9.2 Autres informations

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

7 / 11

Nom du produit :

Intensif

Code du produit :

1881 (1 l), 1882 (0,25 l), 1852 (5 l)

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Réactions aux agents d'oxydation puissants

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de données disponibles.

### 10.4 Conditions à éviter

Ne pas mélanger avec d'autres produits.

Chaleur. Flame. Sparks.

### 10.5 Matières incompatibles

Oxydant.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Lors de sa combustion, des produits toxiques de combustion contenant du fluor peut.

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	dose efficace/ concentration	Dose opérante	Espèce	Méthode, Exposition
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	>5.000 mg/kg >5.000 mg/kg >5.000 mg/l	Rat Lapin Rat	OECD401 OECD402 OECD403
Naphta lourd, hydrotraités	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	>5.000 mg/kg >5.000 mg/kg -	Rat Lapin -	- - -
Paraffin, mince	LD50 (oral) LD50 (dermique) LC50/4 h (inhal.)	>5.000 mg/kg - mg/kg - mg/l	Rat - -	- - -

Toxicité aiguë

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Corrosion/irritation de la peau:

Le mélange est classé : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé comme irritant des yeux. Base: Méthode de calcul. Non testé.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.

**Date d'impression :**

16/02/2016

**Révision :**

Version 1.0, 16.02.2016

**Page :**

8 / 11

**Nom du produit :**

Intensif

**Code du produit :**

1881 (1 l), 1882 (0,25 l), 1852 (5 l)

Mutagénicité sur les cellules germinales;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Cancérogénicité;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité pour la reproduction;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Résumé de l'évaluation des propriétés CMR	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée; danger	Selon les données disponibles, le mélange est pas classé. Base: Méthode de calcul. Non testé.
Danger par aspiration:	Le mélange est classé : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Base: Méthode de calcul. Non testé.

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Composants	Dose efficace/ Concentration	Durée de l'essai	Espèce	Méthode
Hydrocarbures, C10-C12, Isoalcane, < 2% Aromatics	LC50 = 1000 mg/l	96 h	Poisson	-
Naphta lourd, hydrotraités	LC50 > 1000 mg/l	96 h	Poisson	-

### 12.2 Persistance et dégradabilité:

Pas de données disponibles.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles.

### 12.4 Mobilité dans le sol:

Non déterminé.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

Non applicable.

### 12.6 Autres effets néfastes

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation.

Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

9 / 11

Nom du produit :

Intensif

Code du produit :

1881 (1 l), 1882 (0,25 l), 1852 (5 l)

---

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit :

Le produit concentré doit être remis à une entreprise de traitement des déchets. Après utilisation les solutions diluées dans l'eau peuvent être évacués dans les égouts.

#### **Catalogue européen des déchets**

07 01 04\* autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Emballages non nettoyés :

Evacuation conformément aux prescriptions légales. Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'un recyclage.

---

## SECTION 14 : Informations relatives au transport

**Transport par terre ARD/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux – route et train)**

14.1 Numéro ONU

3295

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.  
(hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport  
Réglementations particulières

3

5 I, E1

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement :

Qui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

**Transport maritime IMDG/GGVSee**

14.1 Numéro ONU

3295

14.2 Nom d'expédition des Nations unies:

HYDROCARBONS, LIQUID, N.O.S.  
(hydrocarbures, C10-C12, isoalcanes, <2% aromatiques)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport  
Numéro EmS :

3

F-E, S-D

14.4 Groupe d'emballage

III

14.5 Dangers pour l'environnement  
/Polluants marine:

Qui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

**Transport aérien ICAO/IATA**

14.1 Numéro ONU

3295



**Fiche de données de sécurité**  
**Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006**



Date d'impression :

16/02/2016

Révision :

Version 1.0, 16.02.2016

Page :

11 / 11

Nom du produit :

Intensif

Code du produit :

1881 (1 l), 1882 (0,25 l), 1852 (5 l)

Risques physiques: examen des données d'essai (pH), la méthode de calcul  
Santé et l'environnement des risques: Méthode de calcul

### 16.5 Texte des phrases

Phrases R utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

R10	Inflammable
R51/53	Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Phrases H utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH utilisées dans la fiche aux paragraphes 2 et 3:

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

### 16.6 Informations complémentaires

Les indications mentionnées ci-dessus sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles ne constituent aucune garantie quant aux propriétés du produit dans le sens d'une spécification technique.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel